

Déclaration de l'UNSA Education au CTSD de l'Hérault du jeudi 24 janvier 2013.

Monsieur le Directeur Académique,

La rentrée dans les collèges de l'Hérault se fera avec 39 postes équivalents temps plein enseignant de plus, c'est une bonne nouvelle pour nos élèves et nos collègues, même si une année de dotation positive ne pourra à elle seule réparer les cinq années précédentes de destruction massives d'emploi.

Cette situation favorable vous a peut être enclin à restreindre le nombre et le type de données des documents de travail à destination des représentants des personnels. Bien que nous ayons été destinataire, il y a peu de jours, de quelques données supplémentaires, l'UNSA Education regrette l'absence de toutes les informations concernant les moyens affectés à la vie scolaire et à la vie de l'élève. De nombreuses catégories de personnels indispensables à la cohérence et à l'existence de la communauté éducative, n'apparaissent pas dans ces données statistiques. La vie d'un établissement scolaire ne se limite pas à l'heure d'enseignement.

L'UNSA Education demande que soit indiqué, pour chaque établissement, le nombre d'équivalent temps plein, de CPE, AED, personnels santé-sociaux, personnels administratifs et personnels de direction.

Pour le moins, l'UNSA Education accueille avec surprise mais non sans satisfaction la fin supposée de l'Internat d'Excellence de Montpellier, cet établissement ne s'étant pas vu attribué de Dotation Globale Horaire pour la rentrée 2013.

Hormis ce point, L'UNSA Education ne peut, au regard des documents de travail présentés, esquisser les priorités départementale qui ont pu conduire au déploiement de cette nouvelle dotation pédagogique. Notre fédération sera donc très attentive à votre présentation.

Concernant le second point de l'ordre du jour, l'UNSA Education s'est prononcé favorablement pour la création d'emploi d'avenir professeur qui permet de faciliter pour des étudiants boursiers l'accès au concours de recrutement et simultanément de favoriser l'appropriation de leur futur métier. Cependant le recours à des contrats de droit privé fait peser sur les EPLE et sur les personnels de direction-employeur- en particulier des risques dont ils ne sont pas responsables et pour lesquels ils n'ont les moyens ni juridiques ni financiers d'y faire face.

Que dire enfin, des personnels administratifs qui géreront les dossiers des ces personnels et leurs paies. Ils seront une fois encore, « les soutiers oubliés » d'une réforme porteuse d'intérêt général.

Pour cela, la fédération UNSA Education demande la mise en place d'un protocole de sécurisation des situations contentieuses des établissements et de leurs personnels.

Sur ce dossier, comme sur les prochains qui accompagneront « la refondation », l'UNSA Education de l'Hérault et l'ensemble des personnels qu'elle représente veut vous dire, Monsieur le Directeur Académique, notre volonté de transformer en profondeur notre système d'Education, mais vous confirmer aussi que cela ne se fera pas sans les personnels.